

« L'observance des commandements de Dieu »

Lorsque nous parlons de l'observation des commandements de Dieu, nous faisons référence à la fois à la Loi donnée par Dieu à Moïse, c'est-à-dire aux dix commandements, et aux commandements du Seigneur Jésus reçus par l'Évangile, qui n'excluent pas les premiers, mais les confirment et les renforcent.

Les citations suivantes de l'Écriture Sainte, entre parenthèses, nous font comprendre que la volonté de Dieu le Père et du Seigneur Jésus est d'observer leurs commandements et, en même temps, nous font comprendre ce que signifie et implique l'observation ou la non-observation de ces règles de vie :

(Ne croyez pas que je sois venu abolir la Loi ou les Prophètes ; je ne suis pas venu abolir, mais accomplir. Je vous le dis en vérité, jusqu'à ce que le ciel et la terre passent, il ne passera pas un iota ou un alinéa de la Loi, sans que tout soit arrivé.) Matthieu 5,17

Si le Seigneur Jésus n'a pas aboli la Loi du Père ni la parole des prophètes, alors nous devons observer la Loi de Dieu le Père et la parole des prophètes. Jésus dit même que, tant que le ciel et la terre existeront, tout ce qui a été écrit restera valide, pour que l'Écriture s'accomplisse pleinement.

(Vous priez donc ainsi : Notre Père qui es aux cieux, que ton nom soit sanctifié, que ton règne vienne, que ta volonté soit faite sur la terre comme au ciel) Matthieu 6,9

Si le Seigneur Jésus nous a appris à prier en nous adressant au Père, en Lui disant : Que ta volonté soit faite, alors nous devons observer la Loi de Dieu le Père, car c'est la volonté du Père et du Fils.

(Ce n'est pas parce qu'ils me disent : « Seigneur, Seigneur », que tous entreront dans le royaume des cieux, mais seulement celui qui fait la volonté de mon Père qui est dans les cieux.) Matthieu 7,21

Si le Seigneur Jésus ne laisse pas entrer dans le Royaume des Cieux ceux qui n'observent pas la volonté du Père, alors, pour vivre dans la félicité éternelle avec le Seigneur, nous devons observer la Loi de Dieu le Père.

(Quelqu'un lui dit : « Voilà, ta mère et tes frères se tiennent dehors et essaient de te parler. » Et lui, répondant à ceux qui lui parlaient, dit : « Qui est ma mère et qui sont mes frères ? ». Puis, tendant la main vers ses disciples, il dit : « Voici ma mère et mes frères ! Car quiconque fait la volonté de mon Père qui est aux cieux, celui-là est pour moi un frère, une sœur et une mère. ») Matthieu 12,47

Si le Seigneur Jésus nous reconnaît comme ses frères, ses sœurs et sa mère, en vertu de notre obéissance au Père, alors nous devons observer la loi de Dieu le Père.

(Allez donc, de toutes les nations faites des disciples, les baptisant au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, et leur apprenant à observer tout ce que je vous ai prescrit. Et voici, je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la fin du monde. ») Matthieu 28,19

Si le Seigneur Jésus nous a appris à prier en disant au Père céleste « que ta volonté soit faite », cela constitue pour nous un véritable commandement de la part du Fils de Dieu, comme manifestation de sa volonté en accord avec la volonté du Père, nous devons donc observer la Loi de Dieu comme il nous l'a ordonné.

(Celui qui croit au Fils a la vie éternelle ; celui qui n'obéit pas au Fils ne verra pas la vie, mais la colère de Dieu demeure sur lui) Jean 3,36

À ce sujet, le Seigneur Jésus a également dit :

(Je suis la résurrection et la vie ; celui qui croit en moi, même s'il est mort, vivra) Jean 11,25

(Je suis le chemin, la vérité et la vie. Personne ne vient au Père si ce n'est par moi) Jean 14,6

Si le Seigneur Jésus est la « vie », alors si nous voulons avoir part à cette vie et vivre éternellement en présence du Seigneur, nous devons obéir à sa volonté, en observant ses commandements et les commandements de Dieu le Père, car telle est sa volonté.

(Celui qui accueille mes commandements et les observe, c'est celui qui m'aime. Celui qui m'aime sera aimé de mon Père et moi aussi je l'aimerai et je me manifesterai à lui ».) Jean 14,21

Si pour être aimés de Dieu le Père, nous devons observer les commandements du Seigneur Jésus, alors, puisque Jésus veut que la volonté du Père soit faite, nous devons observer la Loi de Dieu le Père.

(Si vous gardez mes commandements, vous demeurerez dans mon amour, comme moi j'ai gardé les commandements de mon Père et je demeure dans son amour.) Jean 15,10

Si le Seigneur Jésus a observé les commandements du Père, pour demeurer dans son amour, alors, puisque Jésus est (le « chemin », la vérité et la vie) qui conduit au Père, pour vivre éternellement avec Dieu, dans la paix et la béatitude de son Royaume, nous devons suivre son enseignement, en observant, comme Lui, la Loi de Dieu le Père.

(Et voici, un docteur de la Loi se leva pour le mettre à l'épreuve et demanda : « Maître, que dois-je faire pour hériter de la vie éternelle ? ». Jésus lui dit : « Qu'est-ce qui est écrit dans la loi ? Comment lis-tu ? ». Il répondit : « Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de toute ta force et de toute ta pensée, et ton prochain comme toi-même. » Il lui dit : « Tu as bien répondu ; fais cela et tu vivras. ») Luc 10,25

Si pour hériter de la vie éternelle, nous devons aimer le Seigneur Dieu de tout notre cœur, etc., alors nous devons observer la Loi de Dieu le Père, car nous savons qu'observer les commandements de Dieu signifie l'aimer, selon ses propres paroles prononcées au moyen du deuxième commandement ci-dessous :

(Tu ne te feras pas d'idole ni d'image de ce qui est là-haut dans les cieux, ni de ce qui est ici-bas sur la terre, ni de ce qui est dans les eaux au-dessous de la terre. Tu ne te prosterneras pas devant eux et tu ne les serviras pas. Car moi, le Seigneur, ton Dieu, je suis un Dieu jaloux, qui punit la faute des pères dans les enfants jusqu'à la troisième et à la quatrième génération, pour ceux qui me haïssent, mais qui montre sa bonté jusqu'à mille générations, pour ceux qui m'aiment et qui gardent mes commandements.) Exode 20,4

Si respecter les commandements de Dieu, c'est l'aimer, ne pas les respecter, c'est le haïr ou le mépriser, même si l'on ne s'en rend pas compte. Comment pouvons-nous prétendre vivre dans la félicité éternelle du Paradis de Dieu ?

(Et comme je ne voyais plus, à cause de l'éclat de cette lumière, conduit par la main de mes compagnons, j'arrivai à Damas. Un certain Ananias, fidèle observant de la Loi et estimé de tous les Juifs qui y résident, vint vers moi, s'approcha de moi et dit : « Saül, frère, reviens voir ! ». Et à cet instant, je l'ai vu) Actes des Apôtres 22,11

Si le Seigneur Jésus a donné à un homme, fervent observateur de la Loi, le pouvoir de guérir Saül de la cécité dont il était atteint, cela signifie que pour demeurer et vivre en Dieu et Dieu en nous, Lui permettant aussi d'agir à travers nous, nous devons observer la Loi de Dieu le Père et les commandements de Jésus.

La citation suivante de l'Évangile nous le fait comprendre :

(Si vous demeurez en moi et que mes paroles demeurent en vous, demandez ce que vous voulez et cela sera exaucé. En cela mon Père est glorifié : que vous portiez beaucoup de fruit et deveniez mes disciples. Comme le Père m'a aimé, je vous ai aimés. Restez dans mon amour. Si vous gardez mes commandements, vous demeurerez dans mon amour, comme moi j'ai gardé les commandements de mon Père et je demeure dans son amour.) Jean 15,7

(Rappelez-vous la loi de mon serviteur Moïse, à qui j'ai prescrit sur l'Horeb des préceptes et des règles pour tout Israël. J'enverrai Élie, le prophète, avant que le jour grand et redoutable du Seigneur arrive ; il ramènera le cœur des pères vers les enfants, et le cœur des enfants vers les pères, afin que je ne vienne pas frapper la terre par l'extermination.) Malachie 3, 22

La prophétie de Malachie se réfère au temps de la fin, juste avant le jour du jugement, ce qui nous fait comprendre que, même à cette époque, nous devons garder à l'esprit la loi de Moïse, c'est-à-dire respecter les dix commandements de Dieu le Père.

(Vous voyez, je mets aujourd'hui devant vous bénédiction et malédiction : la bénédiction, si vous obéissez aux commandements du Seigneur, votre Dieu, que je vous donne aujourd'hui ; la malédiction, si vous n'obéissez pas aux commandements du Seigneur, votre Dieu, et si vous vous détournez de la voie que je vous prescris aujourd'hui, pour suivre des dieux étrangers, que vous n'avez pas connus.) Deutéronome 11,26

Si le Seigneur a placé devant nous la malédiction, en raison de l'inobservation des commandements, alors cette malédiction doit nécessairement avoir un effet, dans notre vie terrestre et pour la vie éternelle, c'est-à-dire des maux de toutes sortes, la mort et la damnation éternelle. En effet, nous savons que la souffrance et la mort ont commencé avec la désobéissance d'Adam et Ève, à cause de la malédiction de Dieu à leur égard, qui retombe sur nous tous, puisque nous avons hérité des conséquences du péché originel d'Adam et Ève. Le Seigneur Jésus, n'ayant pas aboli la Loi de Dieu le Père, ni la parole des prophètes, signifie que la malédiction de Dieu dans le monde, liée à l'inobservation de la Loi, a toujours un effet, pour tous ceux qui ne l'observent pas, avec tous les maux qui en découlent.

Le Seigneur a également dit :

(En effet, comme la pluie et la neige descendent du ciel et n'y reviennent pas sans avoir arrosé la terre, sans l'avoir fécondée et fait germer, pour qu'elle donne la semence à celui qui sème et le pain à celui qui mange, ainsi en sera-t-il de ma parole sortie de ma bouche : elle ne reviendra pas à moi sans effet, sans avoir fait ce que je désire et sans avoir accompli ce pour quoi je l'ai envoyée.) Isaïe 55,10

« Conclusion »

Observer les commandements de Dieu le Père et du Seigneur Jésus signifie certainement :

- Aimer Dieu
- Craindre Dieu
- Appartenir à Dieu
- Être aimé de Dieu
- Être béni par Dieu
- Vivre en Dieu et Dieu en nous
- Possibilité d'obtenir des miracles de la part de Dieu
- Pouvoir entrer dans le Royaume des Cieux ou le Paradis de Dieu

Le Messager de Dieu